

LE CAIRN

CHARTRE DES USAGES

DES PARTIES COMMUNES

février 2021



Fièrement rédigée
et signée par les
habitants du Cairn



Approuvée par
les copropriétaires
Alliade Habitat et
le Groupe du 4 mars





CHARTRE DES USAGES DES PARTIES COMMUNES LE CAIRN

POURQUOI UNE CHARTE DES USAGES ?



Le Cairn est un immeuble d'habitat participatif, c'est un lieu ouvert où l'on peut proposer des choses, échanger, discuter, créer de la convivialité.

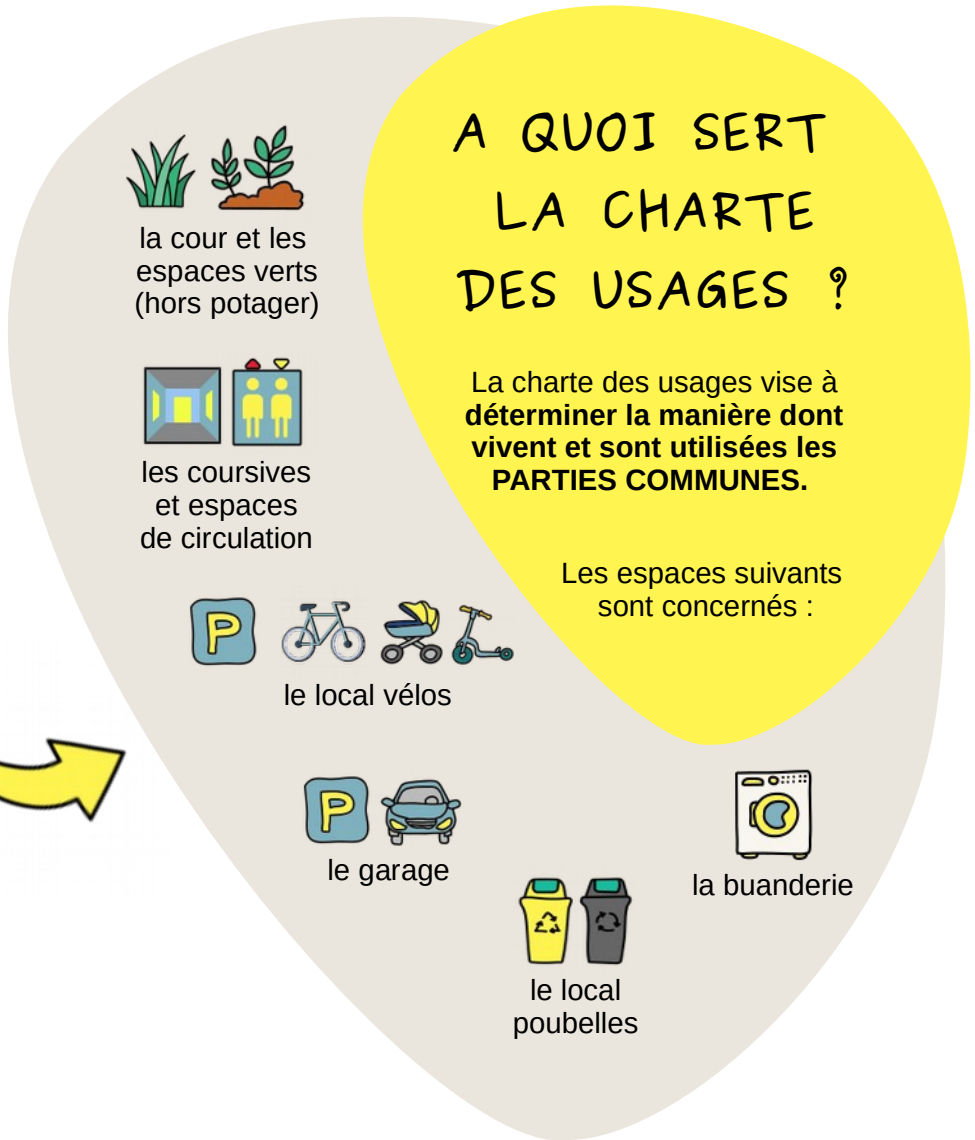
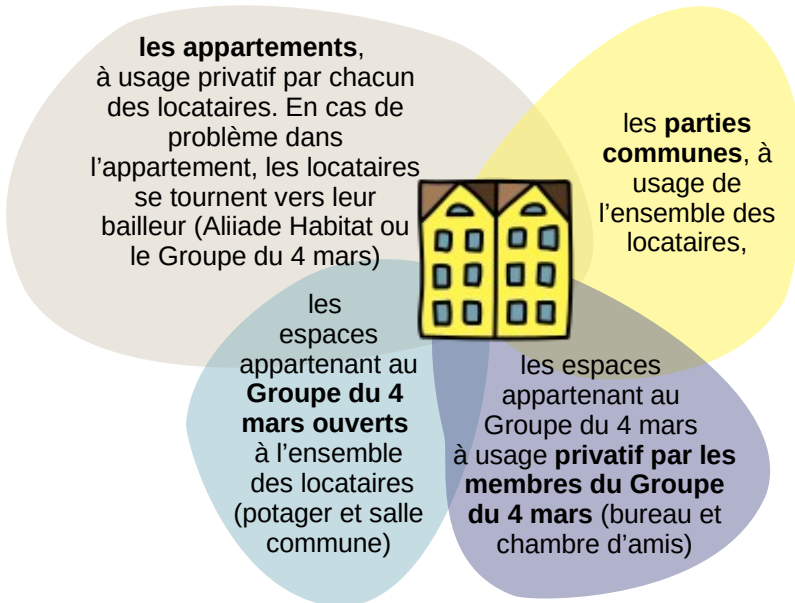
Tous les habitants sont locataires et nous sommes tous responsables de notre immeuble.



Les parties communes sont en partie entretenues et gérées par les habitants. Ainsi, ils sont en charge du ménage de l'immeuble (hors rez-de-chaussée et local poubelles) et de l'entretien des espaces verts (hors potager).

Pour encadrer l'utilisation des parties communes, les habitants rédigent ensemble une charte des usages.

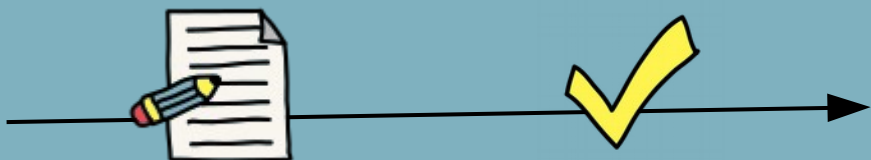
Dans l'immeuble Le Cairn, il y a différents types d'espaces :





La charte nous permet, nous locataires, d'organiser la vie dans les parties communes du Cairn.

COMMENT
LA CHARTRE DES USAGES
EST-ELLE CONÇUE ?



Elle est rédigée collectivement par les habitants du Cairn qui le souhaitent, à travers plusieurs « apéro-chartes » organisés entre juillet et décembre 2020.

Une fois rédigée, la charte est relue et validée par les 2 copropriétaires de l'immeuble (Alliade Habitat et le Groupe du 4 mars).



QUELLE EST
SA PORTÉE ?

La charte des usages n'a pas de valeur juridique, contrairement au bail et au règlement de copropriété qui ont été signés. Elle a une valeur de règlement d'usages et permet aux habitants du Cairn de décider ensemble de la manière dont ils souhaitent faire vivre les parties communes.



Elle peut être modifiée et actualisée au fil du temps, en accord avec les copropriétaires.



Aurore, habitante du Cairn, accompagne la démarche de rédaction de la charte en tant que professionnelle de la participation, en création d'activité pour accompagner les citoyen.e.s à rendre leurs lieux de vie plus vivants.

Découvrons la charte
espace par espace... →



CHARTRE DES USAGES DES PARTIES COMMUNES

LE CAIRN



C'est un lieu convivial, de rencontres, de jeux, de rires.
C'est le lieu des goûters, des apéros, des repas.
Nous souhaitons en faire un lieu joyeux. Les jeux et les initiatives individuelles sont encouragés.



LA COUR ET LES ESPACES VERTS (HORS POTAGER)



Des jouets d'enfants à partager sont accessibles à l'entrée du local vélos.
On privilégie les ballons en mousse, qui font peu de bruit.



On pense aux voisins :



On peut courir partout sauf dans le potager et sur les dalles de la coursive du rdc.



On fait peu de bruit avant 9h du matin, entre 13h et 15h et après 21h.



Quand on joue, on fait attention aux plus petits et aux adultes autour de nous.



Pour la santé de nos enfants, les cigarettes finissent dans un cendrier.



On s'autorise à rappeler la chartre en cas de débordement.



L'entretien des espaces verts

est fait en commun lors de temps dédiés, ou au fil de l'eau pour ceux qui le souhaitent.

On peut entre autres :
Ramasser les feuilles mortes
Retirer les mauvaises herbes
Arroser quand nécessaire (avec le réservoir d'eau ou le robinet qui est dans le local poubelles).



Besoin de plus d'informations ?
Des suggestions à apporter ?

Le tableau situé dans le couloir du local poubelles et de la buanderie est fait pour ça !



CHARTRE DES USAGES DES PARTIES COMMUNES

LE CAIRN

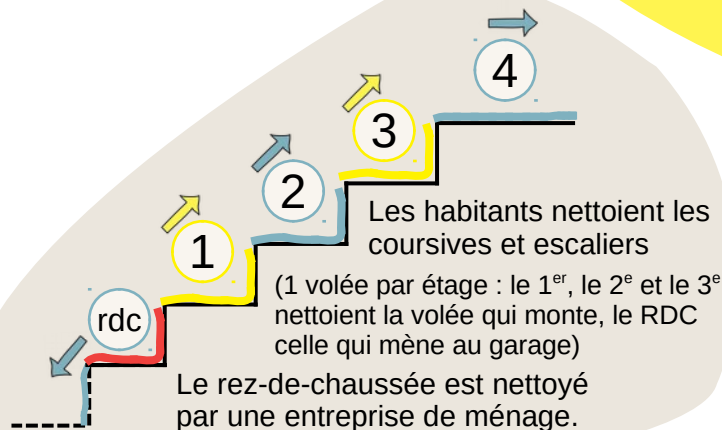


Les coursives et les petits balcons situés au nord, à chaque étage, sont avant tout des lieux de convivialité et de rencontre entre voisins. Ce sont des lieux de pause et d'échanges.



LES COURSIVES ET ESPACES DE CIRCULATION

Les habitants de chaque étage se mettent d'accord sur la manière dont ils souhaitent organiser leur coursive et leur petit balcon nord : rythme de ménage, cagnotte pour de petits aménagements, etc.



et aussi



Boîte à dons
2^e étage

Boîte à livres
1^{er} étage



Les coursives ne sont pas des débarras. Elles doivent permettre la circulation des personnes à mobilité réduite et des enfants en toute sécurité.



On porte attention au respect de l'intimité des personnes quand on est sur une coursive.





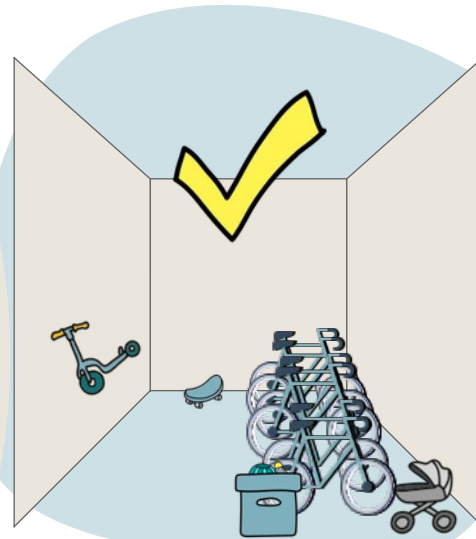
Dans le local vélos, on peut mettre :

- des vélos et casques
- des poussettes
- des trottinettes
- quelques jeux à partager



LE LOCAL VÉLOS

Pour que tout cela tienne, il faut que ce soit rangé !



Ceux qui ont des vélos qui servent peu peuvent les proposer pour un prêt à ceux qui n'en ont pas.

Et pour des raisons de place, le local est destiné en priorité aux vélos qui sont utilisés régulièrement.



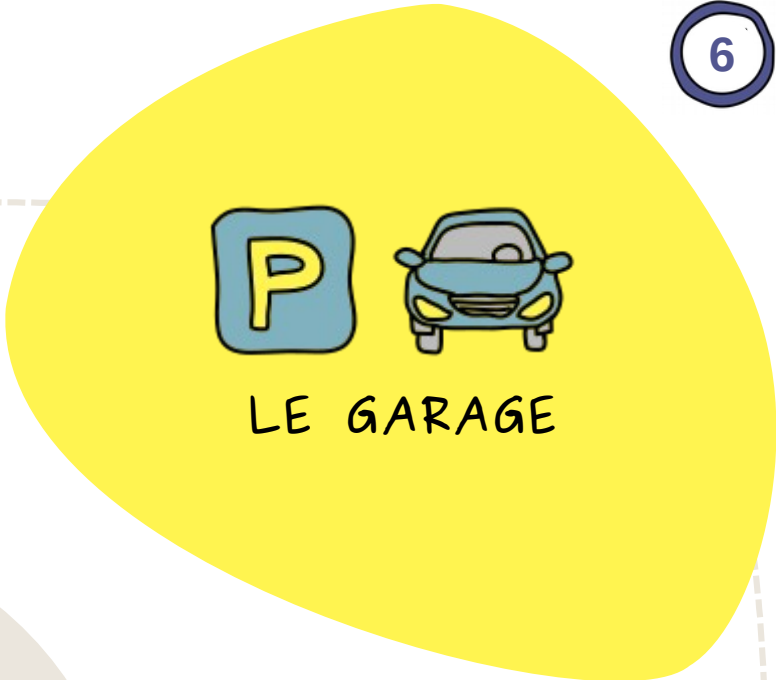
Des jouets d'enfants à partager sont accessibles à l'entrée du local vélos.



En cas de vol dans le local vélo, c'est l'assurance habitation individuelle qui est concernée.



Le garage est destiné uniquement aux voitures



LE GARAGE



Le garage est dangereux pour les enfants, on ne peut pas y jouer.



Chacun utilise son espace de stationnement comme il le souhaite, dans la limite des conditions établies par le règlement intérieur et le bail.



CHARTRE DES USAGES DES PARTIES COMMUNES

LE CAIRN



Cet espace est certes moins convivial que les autres, mais nécessaire au bon fonctionnement de l'immeuble !
Le ménage du local est assuré par une société de nettoyage.



LE LOCAL POUBELLES



Jours de collecte



L M M J V S D



Ordures ménagères :
lundi, mercredi, jeudi
poubelles noires

Déchets recyclables :
mardi, vendredi
poubelles jaunes



A remplir en premier :
les poubelles les plus
proches de la porte
de sortie.



Pour une bonne organisation du tri des déchets, les encombrants (+ gros qu'une boîte de pizza) doivent être emmenés à la déchetterie.

On peut s'organiser entre voisins pour faire des voyages groupés à la déchetterie.



sur le tableau
dans le couloir
du local



et pour le verre :
bennes à verre
- à l'angle des rue Hénon et Dangon
- à l'angle des rues Hénon et H. Gorjus
- devant le petit Casino

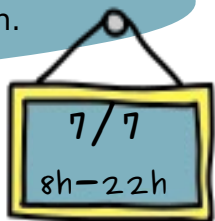


CHARTRE DES USAGES DES PARTIES COMMUNES

LE CAIRN



La buanderie est en libre accès pour tous les occupants du Cairn.



LA BUANDERIE



Dans la buanderie,
on peut :

Laver et sécher son linge



2 machines à laver d'une capacité de 8kg
1 sèche-linge
Des étagères pour mettre sa lessive si on le souhaite



Faire le ménage

1 évier
Du matériel de ménage



Emprunter

Des magazines à disposition pour des prêts



Fonctionnement



auto-régulation : il n'y a pas de plages horaires réservées.



Chacun nettoie régulièrement si besoin :
Sol et évier
Poubelle
Machines

+ d'informations dans la buanderie



La participation financière à chaque lavage correspond à l'eau et l'électricité, pour plus d'équité en fonction de la fréquence d'utilisation. Les machines à laver acceptent les pièces de 50 cts et 1 euro. Le sèche-linge accepte les pièces de 10, 20, 50 cts et de 1, 2 euros



CHARTRE DES USAGES DES PARTIES COMMUNES

LE CAIRN



Il existe aussi un espace de convivialité et d'échanges virtuel ! C'est le groupe Whatsapp « Le Cairn », que l'on peut rejoindre en demandant à ses voisins d'être invité.



Des remarques ? Des suggestions de modification ? La charte des usages est un document qui évolue, parlons-en entre voisins !

BIENVENUE
CHEZ
TOI !

J'ai bien pris
connaissance de
la charte des
usages des
parties
communes du
Cairn

PRÉNOM, NOM :

SIGNATURE :